Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260828-D832026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 28 AOÜT 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 28 août 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 24 août 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire, M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN — Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, LE JEUNE, MILON, et Messieurs BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, URO

Absents excusés : Mesdames Patricia MOURET, Elodie PRIGENT, Maud QUERE et Messieurs Philippe BELEGAUD et Gilles RENAULT

Pouvoirs avaient été donnés par : Madame MOURET à Madame BRIENT
Madame QUERE à Monsieur LE ROUX
Monsieur BELEGAUD à Monsieur PERU
Monsieur RENAULT à Monsieur LASBLEIZ

Secrétaire de Séance : Monsieur BONNEAU

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 83/2026

INSTALLATION D'UN SYSTEME DE SUPERVISION SONORE DANS LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur LE ROUX rappelle que régulièrement la mairie est interpelée par rapport au bruit récurrent dans le restaurant scolaire.

Un devis pour la réalisation d'une supervision sonore a été demandé à l'entreprise OBM ! de Plouëc du Trieux qui est déjà intervenu dans le restaurant scolaire de La Roche Jaudy. Le coût des travaux a été estimé à 6 628.00 € TTC.

Le système de supervision sonore est composé de 64 m de leds, de micros d'ambiance pour la mesure du niveau sonore dans la pièce et d'une enceinte amplifiée.

La commission travaux ayant validé la proposition, le conseil municipal est invité à autoriser la réalisation des travaux et la signature du devis par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la proposition financière de la société OBM ! et autorise le maire à signer le devis de travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Yannick LE GOFF

Le Secrétaire de Séance,
Pascal BONNEAU.